

GILETS JAUNES & SUGGESTIONS POUR GÉRER LE CONFLIT

INTRODUCTION

J'ai tenté dans une précédente analyse d'éclairer de façon un peu schématique les phénomènes tant nationaux que mondiaux qui à mon avis expliquent le degré d'inadaptation de nos réponses économiques, politiques et sociales à la série de stress particulièrement dramatiques qui affectent les économies développées à un degré en passe de devenir comparable à celle des pays les plus pauvres de la planète.

Ainsi que mentionné dans mon précédent article j'ai en septembre pris contact avec la députée de ma circonscription Madame Michèle de Vaucouleur pour attirer son attention sur les dysfonctionnements de gestion de l'État, et de certaines de ses extensions de service public. J'ai complété mon intervention écrite à l'époque par un entretien pendant lequel j'ai dessiné succinctement des voies pour atténuer les tensions que je percevais à partir des dysfonctionnements mentionnés.

La persistance d'une situation où le dialogue s'avère particulièrement difficile car constitué par l'agglomération de revendication quasi individuelles, que l'État dans son organisation actuelle testée par mes questions aux représentants du ministère de finance qui m'ont servi d'interlocuteurs aux cours de ces échanges portant sur mes inquiétudes concernant le prélèvement direct de l'impôt sur le revenu.

Mes remarques sur les réponses des députés présents dans l'émission de France-2 témoignent de mon impression que la sortie sera difficile.

Voyons donc ce que je pense être des voies pertinentes pour apaiser les inquiétudes et méfiances accumulées de part et d'autre.

ANALYSE DES ATTEINTES À LA CONFIANCE DANS LE DÉBAT SUR LA PERTINENCE DES MESURES CONTESTÉES.

Dans la crise actuelle qui n'est, je pense l'avoir démontré que les séquelles de la crise financière de 2008/2009, l'action du gouvernement s'est concentré sur les problèmes de macro-économie et sur le rééquilibrages des charges que la France supporte en raison de son intégration européenne et des différentes asymétries dans nos positions vis à vis de nos interlocuteurs dans les échanges internationaux. C'est un travail conséquent et de longue haleine.

Certains ont été évoqués lors des différentes phases du débat.

Il n'a pas été fait allusion à l'iniquité de la gestion de la crise financière américaine et payée par l'Europe et dans les diverses amendes infligées par les États Unis ou le droit de leur pays a prévalu sur le notre alors qu'en toute équité ils auraient dû être tranchés par des instances internationales.

Ces prélèvements sur nos richesses auraient dû notamment faire au minimum l'objet de débats parlementaires car franchement léonins ou prendre un aspect de politique internationale remettant en cause des accords fondamentaux de coopération. Ils se retrouvent comme dans nombre d'autres pays dans les contraintes des charges de la dette française et dans l'absence de mécanismes d'ajustage au niveau européens qui auraient dû notamment atténuer les effets sociaux de la crise grecque. Ce sont ces contraintes avec l'urgence climatique qui est avec les systèmes d'optimisation fiscales des entreprises internationales qui sont de plus en plus ressenties comme insupportables et de plus inéquitablement réparties par les Français résidents dans leur grande majorité.

SUGGESTIONS POUR RESTAURER ÉQUITÉ ET CONFIANCE.

Lors de mon entretien avec Madame de Vaucouleur, j'avais évoqués de façon à gérer les situations de précarité ou l'endettement se substitue à la baisse des ressources des ménages contribuant à la dégradation de plus en plus profondément la situation. Il est impossible de gérer une société dont les membres sont désocialisés et plongent dans les drogues et médicaments anti-dépressifs ou dans le suicide comme certains agriculteurs.

Face à ces constats j'avais insisté sur l'urgence de prendre des mesures qui en raison de l'instabilité économique résultantes des conventions en vigueur, qui ont détruit les processus de solidarités construits par le monde ouvrier depuis la dernière guerre s'assimilent à la situation des opérateurs sur matières premières à l'échelle internationale qui n'ont qu'une ligne de conduite : le respect du contrat.

Faute de solidarité, les conventions internationales ont prévu des supports conventionnels afin de gérer et de faire face à l'imprévisible : tempêtes, grèves, guerres, sécheresses ou inondations, épizooties, ou tremblements de terre et volcans.

Il faut donc insérer, ai-je proposé, dans tous les contrats particuliers des clauses de sauvegardes qui permettent de protéger les parties en causes.

Il s'agit en tout premier lieu de la clause de force majeure ou MAC clause en Anglais (Material Adverse Change) qui en cas d'événement indépendant de la volonté

du contactant d'en renégocier les conditions au mieux de l'intérêt des parties. Le chômage ou le licenciement interrompt donc le contrat d'endettement, sans charge d'assurance. Ou encore un modification des dispositions fiscales rendant le débiteur incapable de tenir ses engagements ou insolvable entraîne leur redéfinition.

La seconde est une dispositions de droit maritime que l'on retrouve dans les financements islamiques et qui est la clause d'avarie commune. Elle complète la précédente en faisant supporter proportionnellement les pertes subies. Quand un accident survient non lié avec le contrat principal, la charge des pertes est répartie proportionnellement entre les parties prenantes.

La dernière permet d'atténuer les pertes subies par les acteurs indirects et la clause de retour à meilleure fortune. Dans le cas ou le bénéficiaire des clauses précédentes et dans des conditions définies au préalable, retrouve une situation le mettant en mesure de reprendre ses engagements, il est tenu d'atténuer les pertes subies par ceux qui lui ont permis de ne pas être considéré comme défaillant. Cela permet d'éviter lorsque cela est justifié toutes les sanctions qui entachent les réputations des interdits bancaires et les ménages en situation de sur endettement.

COMPLÉMENT INDISPENSABLE D'ÉQUITÉ FISCALE

Il n'est pas raisonnable pour le gouvernement de vouloir se conformer à ses engagements européens en matière de dettes si les incidences de la crise américaine et les effets de la spéculation sur les dettes grecques, italiennes, espagnoles, portugaises, irlandaises et autre n'étaient pas sorties de la charge d'endettement et portées en contrepartie des manquements américains comme ils ont imputés rétroactivement des amendes sur des embargos unilatéraux. Leur motivation est d'autant plus inacceptable qu'elle a des effets rétroactifs et donc sans conséquence sur les régimes contestés qui en ont bénéficié. Les charges supportées par l'Europe en raison de la défaillance des régulateurs américains sur des manquements de leurs administrés est de même nature, et donc susceptible de renégociation. Il faudrait donc la classer dans un compartiment à part et en suspendre les remboursements. Mais de telles démarches n'aboutiront pas facilement, mais à mon sens il est important de faire apparaître la responsabilité de la gestion financière du pays sur la crise mondiale.

Plus concrètement et comme mesure urgente il convient d'assurer la survie financière de nos concitoyens affecté dans leur ressources par les taxations dont le poids est plus important si on ne bénéficie pas de moyens de transport de masse bénéficiant d'aides diverses et d'économies d'échelles ou d'infrastructures amorties.

En conséquence il convient de simplifier nos déclarations fiscales qui sont devenue d'une complexité sans nom en adoptant la forme de l'imprimé Cerfa 2044 utilisée pour la déclaration des revenus fonciers.

Des revenus sont défalqués les charges et notamment les charges fiscales pour éliminer les doubles impositions. Afin d'assurer des revenus réels minima, en seront déduites toutes les taxes sur les carburants et les charges de chauffages et de loyer pour les propriétaires agrées. Les charges de famille pourrait être plus justement réparties en créditant le coût de la scolarité prise en charge par l'état par tranche d'ages et sous déduction des charges directes soit en frais réels soit forfaitairement par niveau d'étude. Un revenu réel minimum faisant l'objet d'un crédit d'impôts en cas d'insuffisance. En raison des évolutions rapide des métiers, la gestion de la formation des adultes pourrait intervenir selon des approche similaire mais répartie entre employeur et employé. Les acquisitions immobilières se ferait par le biais de SCI pour la résidence principale serait assimilées à une location pour les résidents.

Ces points méritent dans le détail d'être retravaillés en relation avec des données réelles adaptées aux lieux de résidence avec une faculté de gestion plus modulaire de la mobilité que j'ai déjà développée¹ et des échanges de portefeuilles de résidences gérées avec les employeurs mais avec primauté de décision du résident.